

Communiqué de presse

Point de situation au 19 mai 2020 Activité de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus durant l'épidémie de COVID 19

L'Agence de la biomédecine, aux côtés du ministère des solidarités et de la santé, reste opérationnelle en continu et communique régulièrement sur la situation. Elle présente ici les tendances observées et les données actualisées depuis le précédent communiqué de presse hebdomadaire publié le 12 mai 2020.

Le 11 mai dernier, l'Agence de la biomédecine a émis des recommandations préconisant la reprise de l'activité de greffe rénale, dans des conditions permettant de garantir la sécurité des opérations de transplantation. Depuis lors, 10 équipes de greffe rénale ont repris leur activité sur le territoire national.

En complément de ces recommandations, l'Agence de la biomédecine a édité, en concertation les associations de patients, une lettre d'information à destination des patients inscrits sur liste nationale d'attente de greffe rénale, en vue de les informer des modalités de la reprise progressive de l'activité de greffe rénale. Par ailleurs, l'Agence de la biomédecine tiendra le 20 mai son prochain rendez-vous téléphonique mis en place avec les associations de patients pour les tenir au courant de la situation, répondre à leurs questions et recevoir leurs retours d'expérience du terrain.

Grâce aux efforts collectifs de l'ensemble des acteurs de la chaîne du prélèvement et de la greffe, des patients en attente d'une transplantation continuent à être greffés malgré le contexte difficile. C'est le signe d'une forte motivation et d'un engagement que nous saluons : bien que ralenties, les activités de prélèvement et de greffe d'organes et tissus se poursuivent. Dans les circonstances actuelles, l'objectif est de prioriser l'accès à la greffe pour les patients dont l'état est le plus grave, notamment les patients en situation de super-urgence.

Au cours des 15 premiers jours de mai, 139 donneurs potentiels ont été recensés. Parmi eux, 55 ont été prélevés en état de mort encéphalique et 11 dans le cadre du protocole dit « Maastricht 3 ». L'âge moyen des donneurs est de 58 ans.

Ces prélèvements ont permis 17 greffes de cœur, 9 greffes de poumons, 47 greffes de foies et 3 greffes de rein, auxquelles s'ajoutent 2 greffes de foie à partir de donneurs vivants, soit 78 greffes au total (les opérations réalisées au cours du week-end n'ont pas toutes encore pu être comptabilisées).

Tous les cas de patients en situation de super-urgence sont pris en compte par les scores d'allocation et suivis attentivement dans le cadre de points réguliers avec les équipes de greffe. A ce stade, les sociétés savantes et l'Agence de la biomédecine ont mis en place un dispositif de surveillance de la surmortalité de façon à adapter les conseils aux patients et identifier les patients les plus à risques.

A ce jour, dans les bases de données de l'Agence de la biomédecine, on recense 2 266 patients infectés par le SARS-Cov-2 : 524 patients transplantés rénaux et 1 702 patients dialysés. La fréquence de l'infection à SRAS-Cov2 se situe donc à environ 1% des patients transplantés rénaux et 3% des patients dialysés sur l'ensemble du territoire. On recense 90 décès en transplantation et 298 en dialyse dont la cause est considérée comme liée au SRAS-Cov2. Un bulletin spécifique est adressé aux professionnels et aux représentants des malades atteints d'affections rénales chroniques.

Les chiffres présentés sont à prendre avec précaution. Ils sont fournis à titre indicatif et ne peuvent être considérés comme étant exhaustifs ou définitifs. Par ailleurs, le nombre de patients asymptomatiques, non dépistés n'étant pas comptabilisé, ces chiffres surestiment les cas graves et la mortalité dans cette population. L'évaluation de la surmortalité liée au COVID nécessitera, à distance, des travaux complémentaires.

Pour rappel, tous les donneurs potentiels ainsi que tous les futurs greffés sont testés par test PCR, conformément aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique. Les greffes pédiatriques continuent sans restriction particulière compte tenu du plus faible impact de l'épidémie chez les enfants.

L'Agence de la biomédecine et le ministère des solidarités et de la santé, conscients des besoins des patients en attente de greffe et des conséquences du ralentissement de l'activité, assurent un suivi rapproché de la situation et sont aux côtés des équipes hospitalières. Celles-ci continuent à se mobiliser dans cette période exceptionnelle et à effectuer des prélèvements afin de permettre la réalisation des greffes les plus urgentes.

Contacts presse

PRPA

Isabelle Closet ; isabelle.closet@prpa.fr 06.28.01.19.76

Agence de la biomédecine

Madeleine Claeys ; presse@biomedecine.fr